



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026/2027 en Mairie

▶ Fin des inscriptions au 30 avril 2026

▶ *L'entrée en maternelle*

- les enfants nés en 2023
- les enfants nés en 2024 (leur admission à l'école se fera sous certaines conditions : 2 ans révolus, propreté acquise et dans la limite des places disponibles).

▶ *L'entrée en élémentaire*

- les enfants nés en 2020
- les nouveaux arrivants

▶ *Pièces à fournir*

- un document relatif à l'état civil de l'enfant (livret de famille ou à défaut acte de naissance)
- le carnet de santé complet ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- tout jugement, concernant la garde, et/ou l'autorité parentale, et/ou le domicile de l'enfant.

▶ *Dérogations scolaires*

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une école différente de celle de leur secteur, ou dans un établissement d'une autre commune, doivent soumettre une demande de dérogation, accompagnée des justificatifs nécessaires (attestation de garde, justificatif de l'employeur, France Travail, etc.). Chaque demande sera étudiée lors d'une commission.



Tous les documents sont disponibles à l'accueil de la Mairie ou en téléchargement sur le site de la Ville : <https://mairie-petiterosselle.fr>

Une fois les documents remplis et accompagnés des pièces justificatives nécessaires, merci de les déposer à l'accueil de la Mairie.